

Hennebont. Les pêcheurs plaisanciers continuent à gérer le port



Après plusieurs rebondissements, l'association des pêcheurs plaisanciers continuera finalement à gérer le port avec la mairie d'Hennebont. © Ouest-France

La gestion du port continuera d'être assurée par les pêcheurs plaisanciers, en tant que prestataires de service. La municipalité et l'association sont finalement parvenues à un accord.

Dimanche matin, l'association des pêcheurs plaisanciers a tenu son assemblée générale annuelle, en présence du président de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), Jean Kiffer et du maire d'Hennebont, André Hartereau.

Une décision discutée et attendue

Cette réunion a été l'occasion d'annoncer une nouvelle qui a animé les débats récemment : la gestion du port continuera d'être assurée par l'association des pêcheurs plaisanciers, en tant que prestataire de service. «

Nous sommes satisfaits de cette décision, qui nous permet de remettre les choses comme elles étaient avant et de continuer à nous occuper du permanent que nous embauchons », se réjouit Pascal Baudouin, président de l'association des pêcheurs plaisanciers.

Des changements nécessaires

Cette réorganisation nécessaire fait suite à l'activité grandissante du port de plaisance d'Hennebont. En effet, ce dernier a dépassé les 150 mouillages et les 30 000 € de budget, lui faisant ainsi passer le seuil au-delà duquel la TVA doit être appliquée.

Ainsi, depuis le 1er janvier, le port est géré en régie collective. Et par la suite, il est appelé à se développer encore plus, sous l'égide à la fois des pêcheurs plaisanciers et de la municipalité. Cette situation doit être validée lors du conseil municipal.



Les pêcheurs se sont réunis, dimanche, pour leur assemblée générale annuelle. | Ouest-France
L'inquiétude des pêcheurs

Au cours de l'assemblée générale, quelques membres de l'association ont évoqué leur crainte de voir l'esprit actuel modifié, et surtout qu'une hausse des tarifs ne fasse partir les plaisanciers. Mais aucune hausse ne devrait être appliquée pour les plaisanciers qui mouillent à l'année au port hennebontais. La prestation de service permettra de financer les charges liées à la gestion du port.

Ouest-France